

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du 17 février 2020

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle Robert Schwint - CAGB - La City, 4 Rue Gabriel Plançon - 25043 BESANCON CEDEX, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 3.1, 4.1, 5.1.

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 20h05

Etaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 7.1), Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI (à partir du 5.1), Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET (à partir du 6.1), M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Michel JASSEY, M. Nicolas BODIN, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF

Etaient absents :

M. Dominique SCHAUSS, M. Yoran DELARUE, M. Serge RUTKOWSKI, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Alain LORIGUET, M. Emmanuel DUMONT, M. Pierre CONTOZ, M. Pascal ROUTHIER, M. Yves MAURICE, M. Gilles ORY, M. Thierry MORTON

Secrétaire de séance :

Mme Martine DONEY

Procurations de vote :

Mandants : A. LORIGUET, P. DUCHEZEAU

Mandataires : F. TAILLARD, E. MAILLOT

Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles Première session 2020

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

Commission : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Inscription budgétaire	
BP 2020 et PPIF 2020-2024 « Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles – 1ère session 2020 (sur 3 sessions) »	Montant de l'opération : 20 750 €
<i>Sous réserve du vote du BP 2020 et du PPIF</i>	

Résumé :

Ce rapport porte sur l'attribution de subventions aux associations culturelles dans le cadre de la première session d'instruction 2020 du Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles, pour l'organisation de manifestations récurrentes se déroulant en 2020. Il est proposé d'accorder 9 subventions à 9 associations pour un montant total de 20 750 €.

Le Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles a pour objectifs spécifiques de :

- Contribuer au rayonnement du territoire à travers des événements artistiques et culturels,
- Favoriser une offre culturelle de qualité, pour tous les publics, représentant la diversité des disciplines artistiques, sur tout le territoire de l'agglomération, notamment en milieu rural,
- Développer et favoriser l'accès des publics à l'offre artistique et culturelle,
- Accompagner l'épanouissement de tous et favoriser les actions de médiation auprès des différents publics,
- Soutenir la création, l'émergence artistique et les artistes du territoire.

Sont éligibles dans ce cadre, les manifestations artistiques et culturelles :

- à l'intérêt communautaire avéré au regard des éléments généraux d'appréciation fixés dans le règlement d'intervention actualisé,
- portées par des structures culturelles dont le siège social est situé sur le territoire du Grand Besançon,
- dans les domaines de la musique, du spectacle vivant, des arts visuels, du livre et du patrimoine.

Ainsi, au regard de ces critères d'éligibilité et de ces éléments d'appréciation, il est proposé, pour la première session 2020 du Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles, d'accorder aux associations organisatrices d'une manifestation récurrente un préfinancement à hauteur de 50 % de la subvention octroyée pour la dernière édition de l'événement, soit 9 subventions à 9 projets pour un montant total de 20 750 €, réparties de la manière suivante :

Soutien aux manifestations artistiques et culturelles récurrentes :

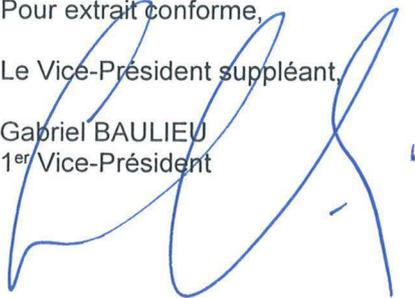
Association	Manifestation, dates 2020	Proposition subvention
Association européenne du Festival de Caves	Festival de Caves – 15ème édition, du 12 mai au 26 juin *	4 500 €
Du Goudron et des Plumes	Festival du Bitume et des Plumes – 2 au 4 octobre	1 000 €
Elektrophonie	Back to the Trees – 4 juillet	2 000 €
Football Club Montfaucon, Morre, Gennes, La Vèze	Ebulli'son – 15 et 16 mai	500 €
Juste Ici	Bien Urbain – 10ème édition, du 6 au 21 juin	3 000 €
MJC de Palente	La Superjournée – Marchaux Chaudfontaine une journée en mai ou juin	750 €
Musiques en Perspectives	Festival de Besançon Montfaucon – 15ème édition, du 29 mai au 7 juin	5 000 €
Orgue en Ville	Festival Orgue en Ville – 12ème édition, du 3 au 12 juillet	3 500 €
Topaze Prod	Montf'Rock – 6ème édition, le 18 avril	500 €
	TOTAL	20 750 €

*Une subvention de 6 000 € à l'édition 2020 du Festival de Caves est également proposée au titre de la coopération transfrontalière (Commission n°6 « Aménagement du territoire et coopérations »)

A l'unanimité, le Bureau :

- **se prononce favorablement sur l'attribution de ces 9 subventions pour un montant total de 20 750 €, dans le cadre du Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles pour la première session 2020 ;**
- **autorise M. le Président, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.**

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président suppléant,
Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0